



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
**SEANCE DU 14 AVRIL 2017 - 19h00**

**Délibération N°2017/024**

**Date de convocation : 04 avril 2017**

**Nombre de conseillers en exercice : 77**

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI  
ARRIVEE LE

24 AVR. 2017

**L'an deux mille dix-sept, le 14 avril 2017 à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de CLARY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.**

### **Etaient présents (49 titulaires 3 suppléants) :**

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Alexandre BASQUIN  
Yannick HERBET  
Pierre Henri DUDANT  
Brigitte ROLAND BEC  
Hubert CAUCHY (S)  
Guy BRICOUT  
Mélanie DISDIER  
Sandrine TRIOUX  
Alain GOETGHELUCK  
Pierre LAUDE  
Bertrand LEFEBVRE  
Bruno MANNEL  
Pascal FOULON  
Michel HENNEQUART  
Daniel BLAIRON  
Maurice DEFAUX  
Jean-Marc DOSIERE  
Michel GOUVARD (S)

Jean Félix MACAREZ  
Jacques OLIVIER  
Gérard LENOBLE  
Thierry WALEMME (S)  
Didier BONIFACE  
Denis COLLIN  
Liliane RICHOMME  
Serge WARWICK  
Gérard TAISNE  
Bernard PLET  
Jean-Louis CAUDRELIER  
Isabelle PIERARD  
Marc PLATEAU  
Laurence RIBES  
Daniel CATTIAUX  
Henri QUONIOU  
Jean-Paul CAILLIEZ

Hubert DEJARDIN  
Nathalie GAVE  
Christian PECQUEUX  
Francis LEBLON  
Frédéric BRICOUT  
Régine DHOLLANDE  
Martine THUILLEZ  
Patrice BONIFACE  
Gilles PELLETIER  
Jean-Claude GERARD  
Karine ELOIR  
Serge SIMEON  
Pascal COQUELLE  
Didier BLEUSE  
Véronique NICAISE  
Stéphane JUMEAUX  
Daniel FIEVET

**Membre Excusé (4):** Denise LESAGE, Christian PAYEN, Augustine NOIRMAIN, Jean Pierre RICHEZ

**Membres Absents (7):** Laurence MONTEIRO-LOPEZ, Vincent WAXIN, Marc DUFRENNE, Annie DORLOT, Joëlle MANESSE, Joseph MODARELLI, Pascal LEVEQUE,

**Membres ayant donné procuration (14):** Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Jean-Pierre THIEULEUX à Alexandre BASQUIN, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Pierre LEVEQUE à Serge WARWICK, Bernard POULAIN à Didier BONIFACE, Alain RIQUET à Guy BRICOUT, Laurent COULON à Henri QUONIOU, Jeanine TOURAINNE à Pascal FOULON, Charles BLANGIS à Isabelle PIERRARD, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Axelle DOERLER à Jean Paul CAILLIEZ, Chantal WAYEMBERGUE à Daniel FIEVET, Agnès BERANGER à Sandrine TRIOUX

Monsieur Stéphane JUMEAUX est élu secrétaire de séance.

## **DELIBERATION N°2017/024 - Objet : Fixation du régime indemnitaire des élus**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-12,

Considérant que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la Fonction Publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022.

Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la Fonction Publique Territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017) ;

- la majoration de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique de 0,6 % au 1er février 2017.

Considérant le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents,

Considérant les délibérations n° 2014/079, 2014/080 et 2014/082,

Considérant que la strate démographique 50 000 – 99 999 habitants, peut entraîner l'application du taux maximal qui suit :

- Indemnité du Président : 82,49 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale, selon la valeur du point en vigueur,

- Indemnité des Vice-Présidents : 33 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique territoriale

Considérant que l'importance stratégique des deux premiers postes de Vice-Présidents justifie l'attribution d'une indemnité plus élevée,

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :** Fixe comme suit l'indice du Président 60,22% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale selon la valeur du point en vigueur ;

**Articles 2 :** Fixe comme suit l'indice des deux premiers Vice-Présidents : 33% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale selon la valeur du point en vigueur ;

**Articles 3 :** Fixe comme suit l'indice des Vice-Présidents : 21,77% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale selon la valeur du point en vigueur ;

**Article 4 :** Précise que les crédits concernant ces indemnités seront inscrits à l'article 6531 du BP 2017 et suivants : indemnités des élus.

**Document annexé à la présente délibération :**

Tableau récapitulatif des indemnités

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 24 avril 2017 et de la publication

Pour expédition conforme  
Caudry, le 24 avril 2017  
Le 24 avril 2017

Vu,



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

Le Président,  
Maire de CAUDRY  
Vice-Président du Conseil  
Départemental

  
Guy BRICOUT

IMPORTANT

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

## TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS

Vu pour être Annexé  
à la Délibération 2014/521,  
Conseil Communautaire  
en Date du : 14 avril 2017

Nombre de Vice-Président ayant effectivement reçu délégation : 10

Population totale : 66 832 habitants

FONCTION	Enveloppe Maximale autorisée	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale
Président L.5211-12 et R.5214-1	1 x 82,49% = 82,49%	1 x 60,22 = 60,22%
Vice-Présidents L.5211-12 et R.5214-1	10 x 33% = 330%	2 x 33% = 66% 8 x 21,77% = 174,16%
<b>TOTAL</b>	<b>412,49%</b>	<b>300,38%</b>



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

Guyl Belcourt